

# Fiche de données de sécurité

## M-BOND 300 CATALYST


CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

www.vpgsensors.com  
Date d'édition: 10/01/2023  
Date de la Première Édition: 11/10/2012  
Version 2.0

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b> Nom du Produit Code du produit. Identificateur de formule unique (IFU) Forme nano	M-Bond 300 Catalyst Non applicable Non applicable Le produit ne contient pas de nanoparticules.
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b> Utilisation Identifiée Usages déconseillés	Adhésif Rien d'autre que ce qui précède.
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b> Identification de la société  Téléphone Fax E-mail (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH Tatschenweg 1 74078 Heilbronn Deutschland +49 (0) 7131 39099-0 +49 (0) 7131 39099-229 mm.de@vpgsensors.com
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b> Tél. d'urgence  Langues parlées	+ 33 (0)1 45 42 59 59  (00-1) 703-527-3887 Toutes les langues européennes officielles.  Heures de bureau: 24 heures, 7 jours par semaine CHEMTREC (24 heures)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	Org. Perox. D; H242
<b>2.1.1</b>	<b>Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)</b>	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H332 Repr. 2; H361
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b> Nom du Produit Pictogramme(s) de Danger	Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) M-Bond 300 Catalyst 
	Mention(s) d'Avertissement	DANGER
	Contient:	Methyl ethyl ketone Peroxide; 1-isopropyl-2,2-dimethyltrimethylene diisobutyrate; Methyl ethyl ketone; Hydrogen peroxide
	Mention(s) de Danger	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

# Fiche de données de sécurité

## M-BOND 300 CATALYST

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

www.vpgsensors.com  
Date d'édition: 10/01/2023  
Date de la Première Édition: 11/10/2012  
Version 2.0

Mention(s) de mise en garde	H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318: Provoque de graves lésions des yeux. H332: Nocif par inhalation. H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Information supplémentaire	Aucune
2.3 Autres dangers	Rien de connu
	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260: Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. P280: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser mousse, eau pulvérisée pour l'extinction.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances - non applicable.

#### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	n°CAS	N°CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Methyl ethyl ketone Peroxide	> 30 - < 35	1338-23-4	215-661-2/ 700-954-4	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H322
1-isopropyl-2,2-dimethyltrimethylene diisobutyrate	>10 - ≤20	6846-50-0	229-934-9	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Repr. 2; H361 Aquatic Chronic 3; H412
Methyl ethyl ketone	>1.5 - < 2.5	78-93-3	201-159-0	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066
Peroxyde d'hydrogène	>0.5 - < 1.5	7722-84-1	231-765-0	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412

#### Valeur limite de concentration spécifique (SCL) & Facteur M

Identité chimique de la substance	n°CAS	N°CE	Valeur limite de concentration spécifique (SCL)	Facteur M
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	231-765-0	Ox Liq. 1; H271: C ≥ 70% Ox Liq. 2; H272: 50% ≤ C < 70% Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 70% Skin Corr. 1B; H314: 50% ≤ C < 70%	-

# Fiche de données de sécurité

## M-BOND 300 CATALYST

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

[www.vpgsensors.com](http://www.vpgsensors.com)  
Date d'édition: 10/01/2023  
Date de la Première Édition: 11/10/2012  
Version 2.0

			Skin Irrit. 2; H315: 35% =< C < 50% Eye Dam. 1; H318: 8% =< C < 50% Eye Irrit. 2; H319: 5% =< C < 8% STOT SE. 3; H335: C >= 35%	
--	--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Note: Pour le texte complet des mention de danger, consulter le chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours



#### 4.1 Description des premiers secours

##### Protection individuelle du premier sauveteur

Inhalation

Les installations de lavage des yeux doivent être installées, si possible, à proximité du lieu de travail.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche.

Contact avec la peau

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. En cas de vomissements spontanés, garder la tête en-dessous des hanches pour éviter toute aspiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin:

Peut être nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Traitement symptomatique.

Un traitement auprès d'un ophtalmologue dû à une brûlure caustique éventuelle des yeux peut s'avérer nécessaire.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Comme approprié pour combattre un feu environnant. De préférence, éteindre l'incendie avec de l'eau pulvérisée ou du brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

# Fiche de données de sécurité

## M-BOND 300 CATALYST

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

www.vpgsensors.com  
Date d'édition: 10/01/2023  
Date de la Première Édition: 11/10/2012  
Version 2.0

- |                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b> | Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Fumée âcre Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos.                                                                    |
| <b>5.3 Conseils aux pompiers</b>                                        | Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts. |

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- |                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b> | Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Voir Rubrique: 8. |
| <b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>                           | Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>                         | Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée.                                                                                                |
| <b>6.4 Référence à d'autres sections</b>                                               | Voir Rubrique: 8, 13                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>                | Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Peut former des peroxydes explosifs. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. |
| <b>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b> | Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger du rayonnement solaire direct. Stocker à une température ne dépassant pas (°C): 27° C. SADT 60°C. Stable dans les conditions normales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| température de stockage<br>Temps limite de stockage<br>Matières incompatibles     | Tenir à l'écart de: Aérosol, Liquide inflammable, Matière comburante (agent oxydant), Agent réducteur, Acides, bases puissantes, Métaux (et leurs alliages), Produits de soufre, Amines et Corrosif Substances. Éviter les impuretés (ex. rouille, poussière, cendres), risque de décomposition.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>                               | Voir Rubrique: 1.2.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- |                                                          |  |
|----------------------------------------------------------|--|
| <b>8.1 Paramètres de contrôle</b>                        |  |
| <b>8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail</b> |  |

# Fiche de données de sécurité

## M-BOND 300 CATALYST

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

www.vpgsensors.com  
Date d'édition: 10/01/2023  
Date de la Première Édition: 11/10/2012  
Version 2.0

Substance	N° CAS	VLEP-8h		VLCT (ou VLE)		Observations	TMP No.	FT No.	Annee
		ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>				
Peroxyde de méthyléthylcétone	1338-23-4	-	-	0,2	1,5	-	-	50	1987
Méthyléthylcétone	78-93-3	200	600	300	900	*	84	14	2007
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	1	1,5	-	-	-	-	123	1987

**Source :** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

\* : Risque de pénétration percutanée

**8.1.2 valeur limite biologique** Non fixé

**8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Il faut pouvoir se laver/se rincer les yeux et la peau.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter tout contact. Éviter de respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. stocker les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.  
EN CAS d'exposition: En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau douce.

Les vêtements de protection doivent être spécifiquement sélectionnés pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses manipulées. Il est important de vérifier la résistance des vêtements de protection aux produits chimiques auprès du fournisseur respectif.

Protection des yeux/du visage



porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



#### Protection des mains:

Porter des gants imperméables. Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation. Changer régulièrement les gants de protection afin de prévenir les problèmes de perméation. (Recommandés: EN374) Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Recommandés: PVC / Caoutchouc nitrile

Matériaux appropriés: Stratifié de polyéthylène (Épaisseur minimale 0.1mm)

#### Protection de corps:

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau. Les vêtements de protection doivent être spécifiquement sélectionnés pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses manipulées. Il est important de vérifier la résistance des vêtements de protection aux produits chimiques auprès du fournisseur respectif.

# Fiche de données de sécurité

## M-BOND 300 CATALYST

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

www.vpgsensors.com  
Date d'édition: 10/01/2023  
Date de la Première Édition: 11/10/2012  
Version 2.0

Protection respiratoire



Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Choisir un filtre adapté aux gaz et aux vapeurs organiques. Recommandés: EN143, Type de filtre A.

Risques thermiques

non applicable

**8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Pratiquement incolore
Odeur	Aucune donnée disponible
Point de fusion et point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	66°C
Inflammabilité	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
Limites inférieure et supérieure d'explosivité ou limites inférieure et supérieure d'inflammabilité	Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.8(Acétone) Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 11.8 (Acétone)
Point éclair	-14 °C (Mélange)
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	129 (mmHg) @ 20°C
Densité et/ou densité relative	0.9 (H <sub>2</sub> O = 1)
Densité de vapeur relative	2.4 (Air = 1)
Caractéristiques des particules	Non applicable (Liquide)

#### 9.2 Autres informations

Propriétés explosives	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
Teneur en composés organiques volatiles	712 g/L
Taux d'évaporation (Butyl acétate = 1)	8 (BuAc = 1)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales. Peut former des peroxydes lors d'un entreposage prolongé s'il y a présence d'air.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et peut se répandre au ras du sol. Peut former des peroxydes explosifs. Tout contact avec des amines aliphatiques entrainera une polymérisation irréversible avec fort dégagement de chaleur.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Maintenir à une température n'excédant pas (°C): 32. Éviter tout contact avec l'air. Éviter tout contact avec une source de chaleur ou

# Fiche de données de sécurité

## M-BOND 300 CATALYST

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

www.vpgsensors.com  
Date d'édition: 10/01/2023  
Date de la Première Édition: 11/10/2012  
Version 2.0

10.5	<b>Matières incompatibles</b>	d'inflammation et des comburants. Évitez distillation à sec, ce qui peut former des peroxydes explosifs.
10.6	<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Agent réducteur, Forte Acides et Alcalis Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Phénolique et Explosif Peroxydes.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1	<b>Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008</b>	
	<b>Toxicité aiguë</b>	
	Ingestion	Mélange: Acute Tox. 4;H302: Nocif en cas d'ingestion. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA): estimé DL50: > 2000 - < 5,000 mg/kg.
	Methyl ethyl ketone peroxide	Acute Tox. 4;H302: Nocif en cas d'ingestion. LD50 (oral,rat) mg/kg: 1017 (OECD 401)
	Hydrogen peroxide	Acute Tox. 4;H302: Nocif en cas d'ingestion. LD50 (oral,rat) mg/kg: 1026 (OECD 401)
	Inhalation	Mélange: Acute Tox. 4 ;H332: Nocif par inhalation. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA): estimé LC50 > 1 - < 5 mg/l (poussières/brouillard).
	Methyl ethyl ketone peroxide	Acute Tox. 4 ;H332: Nocif par inhalation. LC50: 1.5mg/L (poussières/brouillard). Dossier d'inscription auprès de l'ECHA
	Hydrogen peroxide	Acute Tox. 4 ;H332: Nocif par inhalation. Dossier d'inscription auprès de l'ECHA/ Classification harmonisée
	Contact avec la peau	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé DL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Mélange: Skin Corr. 1B; H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	Methyl ethyl ketone peroxide	Skin Corr. 1B; H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Résultat du test: Corrosif pour la peau. (lapin) Dossier d'inscription auprès de l'ECHA
	Hydrogen peroxide	Skin Corr. 1A; H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Résultat du test: Corrosif pour la peau. (lapin) Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Skin Corr. 1A; H314: C >= 70% Skin Corr. 1B; H314: 50% =< C < 70% Skin Irrit. 2; H315: 35% =< C < 50% Dossier d'inscription auprès de l'ECHA/ Classification harmonisée
	<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Mélange: Eye Dam. 1; H318: Provoque de graves lésions des yeux.
	Methyl ethyl ketone peroxide	Eye Dam. 1; H318: Provoque de graves lésions des yeux. EU Classification harmonisée.
	Hydrogen peroxide	Eye Dam. 1; H318: Provoque de graves lésions des yeux. Résultat du test: Corrosif aux yeux. (lapin) OCDE 405 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Eye Dam. 1; H318: 8% =< C < 50% Eye Irrit. 2; H319: 5% =< C < 8% Dossier d'inscription auprès de l'ECHA/ Classification harmonisée
	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de données de sécurité

## M-BOND 300 CATALYST

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

www.vpgsensors.com  
Date d'édition: 10/01/2023  
Date de la Première Édition: 11/10/2012  
Version 2.0

<b>Cancerogénité</b>	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b> 1-isopropyl-2,2-dimethyltriméthylène diisobutyrate	Mélange: Repr. 2; H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Repr. 2; H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Dossier d'inscription auprès de l'ECHA
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>11.2 Informations sur les autres dangers</b>	
<b>11.2.1</b> Propriétés perturbant le système endocrinien	Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.
<b>11.2.2</b> Autres informations	Aucune

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

<b>12.1 Toxicité</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b> Méthyl éthyl ketone Peroxide 1-isopropyl-2,2-dimethyltriméthylène diisobutyrate Méthyl éthyl ketone Peroxyde d'hydrogène	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. estimé Mélange LC50 >100 mg/L (Poissons) Aucune information sur le mélange lui-même. Facilement biodégradable. Dégradabilité dans l'eau (28 jours) – 87% (OECD 301 D) Facilement biodégradable. Dégradabilité dans l'eau (28 jours) – 70.73% (OECD 301 B) Facilement biodégradable. Eau % Dégradabilité: 98% (28 jours) (Publication sans nom, 1998) La dégradation dans le sol est rapide en raison de la présence de fortes concentrations de matériau catalytique.
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b> Méthyl éthyl ketone Peroxide 1-isopropyl-2,2-dimethyltriméthylène diisobutyrate Méthyl éthyl ketone Peroxyde d'hydrogène	Aucune information sur le mélange lui-même. Peut être dérogé sur la base de: log Kow < 3 Ne devrait pas se bioaccumuler BCF: <500 (OECD 305) Faible potentiel de bioaccumulation. Le peroxyde d'hydrogène est une substance polaire, réactive et d'une courte durée de vie. Aucune bioaccumulation n'est attendue.
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b> Méthyl éthyl ketone Peroxide 1-isopropyl-2,2-dimethyltriméthylène diisobutyrate Méthyl éthyl ketone Peroxyde d'hydrogène	Aucune information sur le mélange lui-même. La substance a une mobilité modérée dans le sol. Log Koc: 2.52 (Publication sans nom, 2018) La substance a une mobilité modérée dans le sol. Log Koc: 3.51 (Meylan et al. 1992) La substance est supposée avoir une forte mobilité dans le sol. EU Sommaire des paramètres d'inscription auprès de l'ECHA La substance est supposée avoir une forte mobilité dans le sol.
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.
<b>12.7 Autres effets nocifs</b>	Rien de connu

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

<b>13.1 Méthodes de traitement des déchets</b>	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. <b>Déchets classification selon Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets):</b> HP3, HP4, HP6, HP8, HP10
------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



# Fiche de données de sécurité

## M-BOND 300 CATALYST

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

www.vpgsensors.com  
Date d'édition: 10/01/2023  
Date de la Première Édition: 11/10/2012  
Version 2.0

### 13.2 Indications diverses

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA/OACI
14.1 Numéro ONU ou Numéro d'identification	UN 3105	UN 3105	UN 3105	UN 3105
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Peroxydes organiques de type D, Liquide (Contains Methyl ethyl ketone Peroxide)	Peroxydes organiques de type D, Liquide (Contains Methyl ethyl ketone Peroxide)	Peroxydes organiques de type D, Liquide (Contains Methyl ethyl ketone Peroxide)	Peroxydes organiques de type D, Liquide (Contains Methyl ethyl ketone Peroxide)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	5.2	5.2	5.2	5.2
14.4 Groupe d'emballage	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.	Non classé	Non classé
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2			
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Aucune information disponible.			
14.8 Indications diverses	Aucune information disponible.			

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1 Règlements de l'UE	
Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°:	Utilisation Identifiée sans restriction Produit Methyl ethyl ketone No. entrée:40, 75 Hydrogen peroxide No. entrée:75 P5c
Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]	
Notice explicative sur la limite d'occupation:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
À observer:	Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.
15.1.2 Directives nationales	
Allemagne	
Classe risque aquatique (WGK)	Présente un faible danger pour l'eau. (WGK 1)
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:** V2.0 - Nouveau format du règlement (UE) 2020/878 pour les FDS, toutes les rubriques ont été mises à jour pour inclure les nouvelles données. Veuillez utiliser la FDS avec précaution.

### References:

Inventaire européen de la classification et de l'étiquetage pour Methyl ethyl ketone peroxide (CAS No. 1338-23-4), 1-isopropyl-2,2-dimethyltriméthylène diisobutyrate (CAS No. 6846-50-0)

Classification(s) harmonisée(s) pour Methyl ethyl ketone (CAS No. 78-93-3) and hydrogen peroxide (CAS No. 7722-84-1).

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS)

# Fiche de données de sécurité

## M-BOND 300 CATALYST

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

www.vpgsensors.com  
Date d'édition: 10/01/2023  
Date de la Première Édition: 11/10/2012  
Version 2.0

Dossier d'inscription auprès de l'ECHA pour Methyl ethyl ketone peroxide (CAS No. 1338-23-4), 1-isopropyl-2,2-dimethyltrimethylene diisobutyrate (CAS No. 6846-50-0), methyl ethyl ketone (CAS No. 78-93-3), hydrogen peroxide (CAS No. 7722-84-1).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Org. Perox. D; H242	Jugement d'expert
Acute Tox. 4; H302	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
Skin Corr. 1B; H314	Calcul du seuil
Eye Dam. 1; H318	Calcul du seuil
Acute Tox. 4; H332	Calcul du seuil
Repr. 2; H361	Calcul du seuil

### LÉGENDE

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
CLP	Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
EU	Union européenne
EC	Communauté européenne
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EN	Norme européenne
EC50	Concentration avec effet; 50 %
IATA	International Air Transport Association
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
LC50	Concentration létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée
LD50	Dose létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée
LTEL	Valeurs limites d'exposition à long terme
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TWA	Valeur d'exposition moyenne pondérée
SCL	Valeur limite de concentration spécifique (SCL)
STEL	Valeur limite d'exposition à court terme
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
UN	Organisation des Nations unies
VOC	Composés organiques volatils

### Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 2; Liquide inflammable, Catégorie 2

Org. Perox. D; Peroxyde organique, Catégorie 1

Ox. Liq. 1; Liquide comburant, Catégorie 1

Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4

Skin Corr. 1A; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1

Eye Dam. 1; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Eye Irrit. 2; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —  
Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H271: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

# Fiche de données de sécurité

## M-BOND 300 CATALYST

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

[www.vpgsensors.com](http://www.vpgsensors.com)  
Date d'édition: 10/01/2023  
Date de la Première Édition: 11/10/2012  
Version 2.0

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —  
Exposition unique STOT un., Catégorie 3  
Repr. 2; Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2  
Aquatic Chronic 3; Danger pour l'environnement aquatique, Chronique ,  
Catégorie 3

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

### Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

## Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at [vpgsensors.com](http://vpgsensors.com).

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.